

GRÂCE À MA RÉGION ...

- ✓ Un financement à chaque étape
- ✓ Une formation adaptée

Bénéficiez d'un **accompagnement** dans
votre parcours de **création d'entreprise** !



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

LES CHÈQUES CRÉA, UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES CRÉATEURS D'ENTREPRISE

Qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif donne accès à différents accompagnements essentiels au parcours du créateur d'entreprise. Ils se matérialisent par des coupons de règlement utilisables auprès d'opérateurs labellisés.

Pour qui ?

- les demandeurs d'emploi
- les jeunes de moins de 30 ans
- les salariés en reconversion professionnelle engagés dans la démarche « démission-reconversion ».

Les Chèques CRÉA Prêt d'Honneur, Garantie et Microcrédit sont également ouverts aux projets de reprises d'entreprises, quel que soit le profil du repreneur.

Comment en bénéficier ?



RENDEZ-VOUS SUR



Une fois la demande validée par les services de la Région, le bénéficiaire dispose de deux mois pour :

- trouver un opérateur labellisé de son territoire, répondant à son besoin d'accompagnement
- renvoyer le chèque signé à la Région afin de valider l'aide régionale.

Mon parcours :

Les chèques CRÉA sont pensés comme un parcours allant de la formalisation du projet jusqu'au suivi post-crétation à trois ans, en passant par une aide à la mobilisation de financement.

Le besoin et l'état d'avancement du projet déterminent le ou les chèques CRÉA que le bénéficiaire peut mobiliser.

- 1. Préparation de projet*** : pour formaliser un plan d'affaires
- 2. Test d'activité*** : pour tester son projet « grandeur nature »
- 3. Entrepreneur salarié associé*** : pour devenir associé d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), et récompenser l'investissement de l'entrepreneur salarié
- 4. Prêt d'honneur**** : financement du projet avec la possibilité de se voir octroyer un prêt d'honneur à taux 0
- 5. Garantie**** : pour mobiliser un outil permettant de couvrir l'emprunt bancaire
- 6. Microcrédit**** : pour les bénéficiaires n'ayant pas la capacité de souscrire un soutien bancaire afin de mobiliser le microcrédit
- 7. Suivi post-crétation** : un suivi personnalisé durant les trois premières années d'activité de l'entreprise

*accessible uniquement **avant** l'immatriculation de l'entreprise

**accessible avant l'immatriculation de l'entreprise ou un an maximum après la création

FORMACRÉA, UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE AUX CHÈQUES CRÉA

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de l'étape formation permettant de consolider votre projet et d'acquérir les connaissances nécessaires pour gérer votre entreprise (aspects administratifs, comptabilité, vente, RH, éco-responsabilité, etc...).

Pour qui ?

Toutes les personnes ayant un projet de reprise ou de création d'entreprise :

- **demandeurs d'emploi** : futur créateur ou jeune créateur depuis moins d'un an
- **licenciés économiques**
- **artistes-auteurs ou intermittents** du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel non ayant-droit auprès de leur OPCO
- **démissionnaires** dont le projet a été validé par Transitions Pro.

Comment en bénéficier ?



PLUS D'INFOS



FOCUS JEUNES

Le dispositif « Grand Est Entrepreneuriat des Jeunes », soutient les jeunes créateurs et repreneurs de **18 à 29 ans** avec une aide de maximum 8 000 €

grandest.fr/vos-aides-regionales/entrepreneuriat-des-jeunes/

Mon parcours :

Le créateur bénéficie d'un parcours de formation individualisé d'une durée comprise entre 90 et 207 heures, articulé autour d'un tronc commun et adapté en fonction de ses besoins et prérequis.

Tronc commun

- Les fondamentaux de la création d'entreprise : 90 h

Les modules optionnels

- Entrepreneuriat écoresponsable : 3 h
- Mon entreprise au quotidien : 21 h
- Les techniques de vente (dont vente en ligne) : 28 h
- Les opportunités du numérique (création de site web, réseaux sociaux) : 21 h
- Les ressources humaines adaptées aux TPE : 14 h
- Entreprendre en Économie Sociale et Solidaire : 30 h





ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de Développement Régional



www.grandest.fr